

# PRÉSENTATION DE LA **GENDARMERIE** NATIONALE

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr)





## Sommaire

---

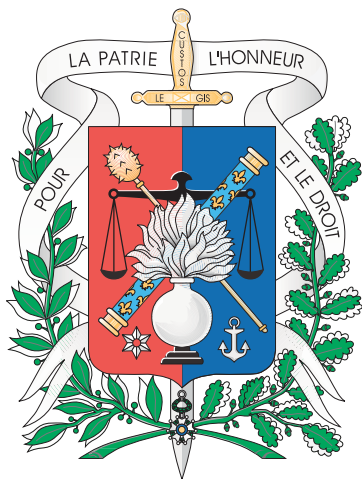
- 3 >>> Présentation
- 4 >>> Historique & Missions
- 6 >>> Organisation
- 9 >>> Personnels
- 11 >>> Recrutement & Formation



## »» Présentation

Force humaine de près de 100 000 hommes et femmes placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, la Gendarmerie nationale est une institution militaire garante de la sécurité, de la paix de nos concitoyens et de la protection de leurs biens. Elle assure des missions de police judiciaire, d'assistance aux personnes, de maintien de l'ordre et participe à la défense de la Nation, y compris sur les théâtres d'opérations extérieures. Consacrant une partie de leur vie à ces missions, en tout temps et en tout lieu, en métropole et outre-mer comme à l'étranger, les gendarmes répondent présents, avec humanité et sang-froid, face aux drames de la vie. Riche de son expérience et s'adaptant à l'évolution de la société, cette institution multiséculaire s'appuie sur la polyvalence des compétences de ses personnels et sur leur professionnalisme. Elle sécurise ainsi la population, les territoires et les flux de toute nature dans sa zone de responsabilité.

## »» Historique



La Gendarmerie nationale est l'une des plus anciennes institutions françaises. Elle est l'héritière de la maréchaussée de France, force militaire qui fut pendant des siècles le seul corps exerçant dans notre pays des fonctions de police. La maréchaussée était composée de « gens de guerre disciplinés, chargés de contrôler et de surveiller d'autres gens de guerre débandés et pillards ». Pendant la Renaissance, ses compétences se sont progressivement étendues à l'ensemble des missions de « police » au profit des populations du territoire. Le déploiement en brigades territoriales, dans une logique de contrôle du territoire et des flux, date de 1720. En 1791, la maréchaussée prend l'appellation de « Gendarmerie nationale ». La loi du 28 germinal an VI (17 avril 1798) codifie ses principes d'action, ses missions et ses attributions en matière de polices administrative et judiciaire.

## »» Missions

### • Administratives

La police administrative concerne plus particulièrement la gendarmerie départementale. Elle recouvre un domaine allant de la prévention de proximité aux missions de police sur la route, en passant par la recherche du renseignement et les missions de secours et d'assistance.

Pour remplir les missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public, la gendarmerie mobile peut intervenir sur l'ensemble du territoire national. Elle renforce également l'action des forces territoriales.

### • Judiciaires

L'exercice de la police judiciaire (PJ) est reconnu, par la loi n° 2009-971 du 3 août 2009, comme une mission essentielle de la Gendarmerie nationale qui y consacre 40 % de son activité.

Les 28 750 officiers de police judiciaire et 30 760 agents de police judiciaire, constatent les infractions à la loi pénale, rassemblent les preuves et recherchent les auteurs, sous l'autorité et le contrôle des magistrats.

Cette mission implique les unités territoriales (communautés de brigades, brigades territoriales autonomes), les unités spécialisées (sections et brigades de recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ)), les trois offices centraux de lutte : contre la délinquance itinérante (OCLDI), contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) et contre le travail illégal (OCLTI) ainsi que les groupes

d'intervention régionaux (GIR). Ce dispositif est complété par l'Institut de recherche criminel de la gendarmerie nationale (IRCGN) et le Service technique de recherche judiciaire (STRJD) qui apportent tous deux une expertise au niveau national.

• **Militaires**

La gendarmerie contribue à la réalisation des cinq fonctions stratégiques définies par le livre blanc sur la défense :

- connaissance et anticipation ;
- prévention ;
- dissuasion ;
- protection .

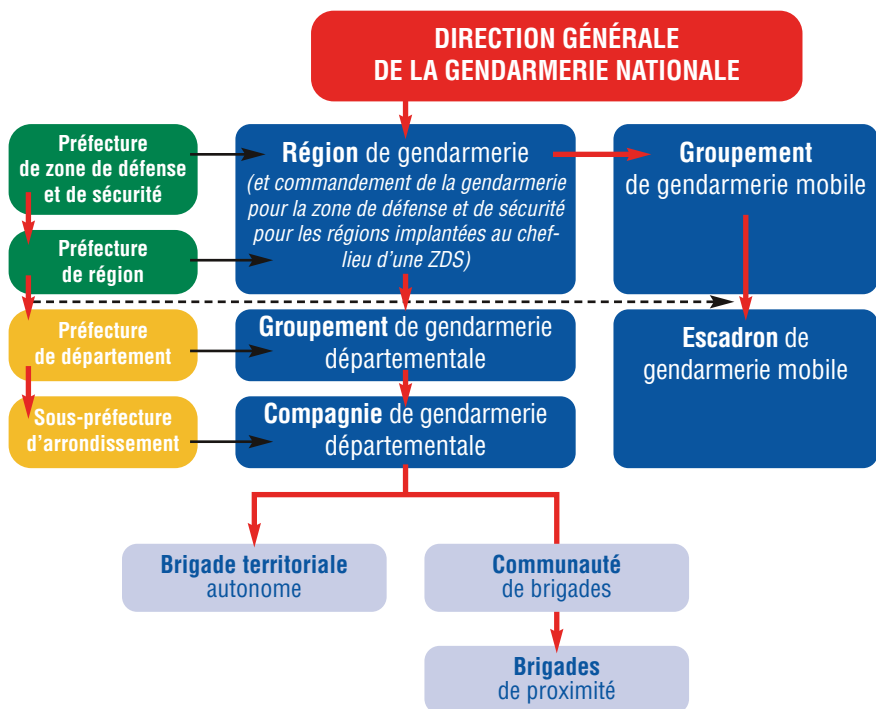
Elle assure des missions de gestion militaire et civile de crises sur les théâtres d'opérations extérieures ainsi que la prévôté aux armées. Dans ce cadre, sa nature militaire offre un large spectre de capacités d'emploi aux autorités en charge des crises.

*Les missions de police ont pour but de maintenir le bon ordre, de protéger les personnes et les biens et de faire respecter la loi.*

*En images...*



## »» Organisation



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le ministre de l'Intérieur, se voit confier la responsabilité de la tutelle organique et budgétaire de la gendarmerie, dont le caractère militaire est néanmoins conforté par la loi du 3 août 2009. Sa direction par un officier général conforte ce caractère militaire.

### • **Gendarmerie départementale**

D'un effectif d'environ 62 000 personnels, la gendarmerie départementale est une force de proximité au contact de la population, qui assure la sécurité des personnes et des biens 24 heures/24. Son architecture s'inscrit dans une logique de

complémentarité des différents niveaux de responsabilité.

Le groupement de gendarmerie départementale est l'échelon de commandement au niveau du département. Il est subdivisé en compagnies de gendarmerie départementale implantées dans les arrondissements. Ces dernières sont divisées en brigades territoriales qui fonctionnent de manière autonome ou en communautés de brigades.

## *Les unités...*

D'autres unités ont vocation à compléter l'action des unités territoriales :

- **Les unités de recherches** : les brigades de recherches (BR), les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) et les sections de recherches (SR) se consacrent uniquement à la police judiciaire et assistent les brigades territoriales dans les enquêtes ;
- **Les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG)** : placés au niveau de la compagnie, ils sont chargés de renforcer les brigades, sur tout type d'événement, et assurent des missions de surveillance, de jour comme de nuit ;
- **Les pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie (PSPG)** : placés au niveau du groupement, ils sont chargés de renforcer le dispositif de protection des installations nucléaires ;
- **Les brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)** : intervenant dans les zones périurbaines sensibles, elles privilégient le contact avec les mineurs en difficulté ;
- **Les unités de sécurité routière** : escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Composés de brigades motorisées, de pelotons motorisés de brigades rapides d'intervention et de pelotons d'autoroute, ils exercent la surveillance du réseau et des trafics routiers et autoroutiers ;
- **Les unités de montagne** : pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et pelotons de gendarmerie de montagne (PGM). Ils sont chargés de l'ensemble des missions de la gendarmerie dans les massifs montagneux, du secours et des enquêtes judiciaires qui y sont associées. Les techniciens en investigations souterraines interviennent en milieu souterrain, naturel ou artificiel ;



- **Les formations aériennes de la gendarmerie**: (56 appareils), organisées en groupes et sections, appuient les unités (sur l'ensemble du spectre des missions de la gendarmerie) ;
- **Les unités nautiques**, qui disposent de capacités de surface et subaquatique, participent à la surveillance des voies navigables, des plans d'eau de l'intérieur et du littoral (un commandement de la gendarmerie des voies navigables, créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010, assure l'animation et la coordination de l'action des brigades fluviales et des brigades nautiques intérieures).

### • **Gendarmerie mobile**

Avec ses 14 000 personnels, la gendarmerie mobile assure, en toutes circonstances, en métropole comme outre-mer, le maintien et le rétablissement de l'ordre. Elle participe aux côtés de la gendarmerie départementale à la sécurité publique générale. La gendarmerie mobile est organisée en groupements et escadrons.

- **Le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN)** est spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. Il participe également à la sécurité et à la protection de certains intérêts vitaux de l'État. Le GIGN est organisé autour de 6 forces: intervention, observation-recherche, sécurité-protection, groupe de sécurité de la présidence de la République, appui opérationnel et formation.

### • **Formations spécialisées**

- **La Garde républicaine** assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des hautes autorités de l'État. Elle comprend: 2 régiments d'infanterie; 1 régiment de cavalerie et des formations spécialisées (orchestres, Chœur de l'armée française, musique, fanfare de cavalerie, escadron motocycliste).
- **La gendarmerie maritime** exerce ses attributions en mer, sur le littoral (surveillance, polices générale et spéciale, assistance et secours maritime) et dans les ports et enceintes de la Marine nationale. Elle dispose d'unités spécialisées et met en œuvre des patrouilleurs et des vedettes, en métropole et outre-mer.
- **La gendarmerie de l'air** est en charge des missions de police administrative et judiciaire au sein des bases aériennes de l'armée de l'Air et réalise les enquêtes en cas d'accident aérien impliquant un appareil militaire.
- **La gendarmerie des transports aériens** contrôle l'application des mesures de sûreté au sein des aéroports civils, le respect de la législation aéronautique et réalise les enquêtes en cas d'accident aérien impliquant des aéronefs civils.
- **La gendarmerie de l'armement** assure la sécurité des établissements relevant de la délégation générale pour l'armement.



- **Les formations hors métropole** comprennent les personnels mis à la disposition des États indépendants au titre de la coopération technique, les détachements prévôtés dans les bases françaises installées dans certains États indépendants, dont l'Allemagne et les gardes de sécurité des ambassades et consulats de France à l'étranger.

## »» Les personnels

Les personnels de la Gendarmerie nationale comprennent des militaires (officiers, sous-officiers et volontaires) et des civils (fonctionnaires, ouvriers d'État).

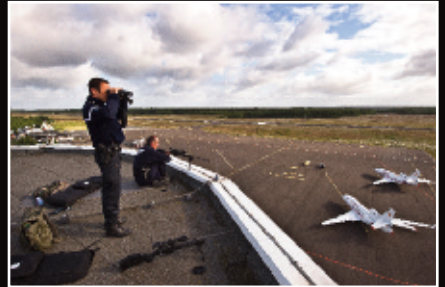
L'effectif total de 97 068 personnels est réparti en :

- 6 598 officiers et 69 102 sous-officiers de gendarmerie ;
- 339 officiers et 4 362 sous-officiers des corps de soutien technique et administratif ;
- 13 570 volontaires, aspirants issus du volontariat et gendarmes adjoints volontaires ;
- 3 097 civils répartis en fonctionnaires, ouvriers d'État et contractuels.

### • **Officiers**

Ce sont les décideurs et les chefs opérationnels. Ils sont recrutés par concours (niveau Master II), sur titre ou parmi les sous-officiers. Les fonctionnaires de catégorie A ainsi que les officiers des armées peuvent également concourir. La gendarmerie recrute également des officiers du corps technique et administratif par concours (niveau licence), sur titre ou parmi les sous-officiers.

*Les formations...*



## • **Sous-officiers**

Ils sont de véritables professionnels de la sécurité au contact de la population.

Ils sont recrutés par voie de concours. Le concours externe est ouvert aux titulaires du baccalauréat (inscriptions sur [www.lagendarmerierecruite.fr](http://www.lagendarmerierecruite.fr)). Le concours interne est ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, aux adjoints de sécurité avec un an de service, aux militaires ayant 4 ans de service et aux réservistes de gendarmerie.

## • **Sous-officiers des corps de soutien technique et administratif**

Ils sont recrutés sur épreuves et servent dans une des spécialités suivante : administration et gestion du personnel, affaires immobilières, gestion logistique et financière, restauration collective, mécaniciens, armuriers, imprimeurs.

## • **Gendarmes adjoints volontaires**


Chargés de seconder les sous-officiers, ces jeunes souscrivent un contrat initial de 2 ans renouvelable une fois pour 3 ans, procurant une première expérience professionnelle et un tremplin pour une future carrière. Ils sont agents de police judiciaire ou sont destinés à occuper des emplois particuliers dans différents domaines technique et administratif.

Les aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) occupent des postes à responsabilités, en groupement, en école ou en état-major. Ils ont vocation à intégrer le corps des officiers ou des sous-officiers de la gendarmerie.

## • **La réserve de la gendarmerie nationale**

Elle se compose de la réserve opérationnelle d'un effectif de 25 654 personnels ayant souscrit un engagement à souscrire dans la réserve (ESR) et de la réserve citoyenne.

Ces personnels sont destinés à renforcer les unités de gendarmerie dans leurs missions quotidiennes.



*En tout temps  
et en tout lieu,  
les gendarmes  
répondent présents,  
avec humanité et  
sang-froid, face aux  
dramas de la vie.*

## »» **Recrutement** & Formation

### • **Recrutement**

Les inscriptions au concours sous-officiers de gendarmerie se font par Internet via le site [www.lagendarmerierecrite.fr](http://www.lagendarmerierecrite.fr) aux dates arrêtées. Les inscriptions pour le concours officiers de gendarmerie se font par l'intermédiaire des centres d'information et de recrutement (CIR). Les inscriptions aux épreuves de sélection des volontaires sont ouvertes tout au long de l'année, dans chaque unité de gendarmerie. Tous les renseignements sur les divers concours peuvent être obtenus via le site Internet, auprès d'un des 25 CIR (dont 4 en outre-mer) et/ou auprès des unités de gendarmerie.

[www.lagendarmerierecrite.fr](http://www.lagendarmerierecrite.fr).

**0 820 220 221**

N°Indigo 0,09 € TTC/MN

### • **Formation**

Elle est rémunérée. Chaque année, près de 31 000 militaires de tous grades sont formés dans des écoles de gendarmerie (Melun, Montluçon, Chaumont, Rochefort, Tulle et Châteaulin). Dix centres techniques hautement spécialisés (enseignement supérieur, international, langues, police judiciaire, plongée, maintien de l'ordre et commandement) ont été créés pour parfaire la formation de l'ensemble des personnels de l'Institution, qu'ils soient spécialisés ou non.

*Les personnels...*





Retrouvez les documentations  
sur les métiers proposés  
par la gendarmerie nationale  
sur notre site Internet

